

الرقم	الموضوع // <i>Droits de la femme//Femme arabe et législations</i>		مركز المرأة العربية للتدريب والبحوث
البلد <i>Tunisie</i>	موقع الويب :	المصدر : <i>Tunisie</i>	
العدد و [ص]:	التاريخ <i>2012-08-03</i>	<i>Afrique Presse</i>	

Atelier sur la constitutionnalisation des droits de la femme

Un atelier de travail a été organisé mardi matin à Tunis sur « la constitutionnalisation des droits de la femme » à l'initiative du ministère des Affaires de la femme et de la famille en collaboration avec le fonds des nations unies pour la population, a reporté la agence Tunisie Afrique Press (TAP).

Des constituantes et des représentants de la société civile ont participé à cet atelier qui vise à mettre l'accent sur l'importance d'inscrire les droits de la femme et consacrer l'égalité entre les deux sexes dans la nouvelle constitution.

Il s'agit également de souligner l'importance de garantir la reconnaissance des principes élémentaires des droits et des libertés sans discrimination ni exclusion outre la mise en place de mécanismes susceptibles de garantir l'exercice de ces droits.

A cette occasion, la ministre des Affaires de la femme et de la famille Sihem Badi a mis l'accent sur le rôle dévolu à la société civile pour défendre les droits des femmes et inciter à les inscrire dans la nouvelle constitution du pays.

Dans ce contexte, la ministre a signalé la représentativité limitée de la femme au sein de la composition du gouvernement actuel, appelant à renforcer sa présence de manière à refléter l'image réelle de la femme tunisienne qui occupe actuellement plusieurs postes de décision dans le pays.

De son côté, la représentante du FNUAP en Tunisie Leila Joudane a souligné l'importance de cet atelier dont l'organisation coïncide avec une étape cruciale dans l'histoire de la Tunisie qui prépare sa nouvelle constitution.

Joudane a passé en revue les principaux axes de partenariat établis entre le FNUAP et le ministère des Affaires de la femme dont notamment la lutte contre la violence à l'égard de la femme et la création d'une banque de données comportant toutes les associations actives dans le domaine des droits de la femme.

En marge de l'atelier, la constituante Souad Abderrahim du Mouvement Ennahdha a souligné dans une déclaration à l'agence TAP que toutes les femmes membres de l'assemblée nationale constituante sont unanimes à revendiquer l'inscription des droits de la

femme tunisienne dans la constitution indiquant que l'ANC examinera les recommandations issues de cet atelier pour en tenir compte lors de l'élaboration de la nouvelle constitution du pays.

La constituante a estimé que le chemin reste long pour garantir l'égalité totale entre les deux sexes ce qui nécessite, selon elle, la conjugaison des efforts de tous (femmes et hommes) pour changer la mentalité masculine qui domine la société tunisienne ainsi que toutes les sociétés arabes et certains pays occidentaux.

Pour sa part, la présidente de l'association tunisienne des femmes démocrates Ahlem Belhaj a fait part, à l'agence TAP de ses craintes en ce qui concerne le projet présenté par la commission des droits et des libertés à l'ANC estimant que certains articles de ce projet ne répondent pas aux aspirations de la femme tunisienne.

Par ailleurs, l'atelier de travail sera consacré à l'examen des constitutions d'autres pays ayant une grande expérience dans l'exercice de la démocratie ainsi que celles des pays ayant connu une transition démocratique outre l'étude des projets de constitution présentés par la société civile tunisienne.